

## **4-4-2**

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital initial de 500,00 €

61 rue Nelson Mandela

74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

En cours de constitution au RCS de Thonon-les-Bains

# **PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 28 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six,  
le 28 mars,

Monsieur Zakary KHALID, propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de la société 4-4-2 et associé unique de ladite Société (ci-après "**L'Associé Unique**").

Suite à l'issue de la signature des statuts de la société Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée 4-4-2

### **A STATUÉ SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :**

- Création d'une Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée ;
- Nomination de Monsieur Zakary Khalid en qualité de Gérant ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

## **Décision n°1**

### **Constitution de la Société**

Il est convenu de créer une Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : 4-4-2

Capital : 500 €

Nombre de parts : 500

Siège : 61 rue Nelson Mandela, 74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Durée : 99 ans.

Objet social :

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

Proposer des services de coiffure pour hommes, femmes et enfants, incluant la coupe, la mise en forme, le brushing, le lissage et le bouclage des cheveux. Fournir des prestations de coloration, de décoloration, de balayage et de mèches pour répondre aux demandes de transformation capillaire.

La vente de produits capillaires et esthétiques liés à la coiffure et la barbe.

Garantir un service attentif et de qualité pour offrir aux clients une expérience agréable et relaxante. Travailler en respectant les normes d'hygiène et de sécurité pour la manipulation des produits capillaires et des outils.

Assurer une veille constante des évolutions dans le domaine de la coiffure pour maintenir un niveau élevé de compétences.

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant s'y rattacher, directement ou indirectement, ou susceptibles d'en permettre ou faciliter la réalisation ou le développement.

Pour réaliser son objet, la Société peut agir directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers ou encore au sein d'un GIE, avec d'autres sociétés ou personnes, et réaliser en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet.

Elle peut prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes autres sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

## **Décision n°2**

### **Nomination de Monsieur Zakary KHALID en qualité de Gérant**

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Zakary KHALID, né le 26/08/1989 à LENS (France), de nationalité Française, demeurant 6 route des Vignes, 74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (France), en tant que Gérant.

Monsieur Zakary Khalid exercera ses fonctions sans limitation de durée.

L'Associé Unique décide de fixer la rémunération de Monsieur Zakary Khalid de la manière suivante :

- Le mandataire ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette rémunération demeurera inchangée jusqu'à nouvelle décision, conformément aux dispositions statutaires ou réglementaires applicables.

Monsieur Zakary Khalid a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de Gérant, et qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice de son mandat.

---

## **Décision n°3**

### **Pouvoirs**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

---

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Fait à Saint-Julien-en-Genevois, le 28 mars 2026

**Signature de l'Associé Unique :**

---

Monsieur Zakary KHALID, Gérant et associé

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Zakary KHALID', written over a horizontal line.